

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Quarante-cinquième session du Comité permanent
Paris (France), 19 – 22 juin 2001

Rapports

RAPPORT DE LA PRESIDENTE DU COMITE POUR LES PLANTES

Le présent rapport est soumis par la présidente du Comité pour les plantes.

Introduction

1. Le présent rapport couvre la période d'avril 2000 à avril 2001.
2. Programme de travail du Comité pour les plantes approuvé à la 11^e session de la Conférence des Parties (CdP) et devant être réalisé avant la CdP12:
 - a) Réaliser le Plan d'action du Comité pour les plantes résultant de l'adoption du Plan stratégique pour la Convention à la 11^e session de la Conférence des Parties.
 - b) Continuer d'examiner les annexes sur la base des critères énoncés dans la résolution Conf. 9.24. La famille des orchidacées et un certain nombre de taxons succulents ont été sélectionnés à la 10^e session du Comité pour les plantes.
 - c) Appliquer la nouvelle résolution sur le commerce important d'espèces inscrites à l'Annexe II lorsqu'elle aura été adoptée par la Conférence des Parties à sa 11^e session, et continuer de réaliser le programme sur le commerce important de plantes, adopté à la 10^e session de la Conférence des Parties.
 - d) Participer au processus de révision des critères d'inscription des espèces aux annexes (résolution Conf. 9.24) adopté par la Conférence des Parties, à sa 11^e session.
 - e) Appuyer le Secrétariat dans son travail d'élaboration d'un programme visant à aider les autorités scientifiques à établir les avis de commerce non préjudiciable selon l'Article IV de la Convention.
 - f) Se charger de l'analyse scientifique des problèmes touchant au commerce international de plantes pour fournir les conclusions scientifiquement fondées sur lesquelles s'appuieront les propositions soumises aux sessions de la Conférence des Parties.
 - g) Collaborer avec le Comité du manuel d'identification, sur demande, à la préparation de fiches d'identification des plantes.
 - h) Collaborer avec le Comité de la nomenclature, sur demande, à la préparation de listes d'espèces.
 - i) Promouvoir l'organisation de réunions régionales et améliorer la coordination entre les représentants régionaux.

- j) Renforcer le travail des représentants régionaux en établissant et tenant à jour des répertoires régionaux pour: 1) identifier des botanistes dans les Parties pouvant être contactés au sujet de questions relatives aux plantes CITES; 2) informer les organes de gestion sur l'importance des questions relatives aux plantes et sur la nécessité d'un budget et d'une expertise scientifique adéquate; 3) inciter les Parties à inclure au moins un botaniste dans leur autorité scientifique; et 4) renforcer les liens entre l'autorité scientifique et l'organe de gestion.
 - k) Améliorer la représentation et la participation des Parties francophones aux sessions du Comité pour les plantes.
3. Durant cette période, le Comité pour les plantes s'est réuni à Shepherdstown, Etats-Unis d'Amérique, du 11 au 15 décembre 2000.
 4. Le Comité pour les plantes tient à remercier vivement l'organe de gestion et l'autorité scientifique des Etats-Unis d'Amérique pour leur généreuse invitation et l'excellente organisation de la 10^e session du Comité.
 5. Les représentants suivants des six régions ont participé à la 10^e session du Comité pour les plantes: J. Donaldson (Afrique), Q. Luke (Afrique), Z. Shaari (Asie), N. P. Singh (Asie), E. Forero (Amérique centrale et du sud et Caraïbes), M. Werkhoven (Amérique centrale et du sud et Caraïbes), M. Clemente (Europe), J. de Koning (Europe), B. von Arx (Amérique du Nord), G. Leach (Océanie). Au total, 23 Parties étaient représentées. Une institution des Nations Unies, une organisation intergouvernementale et 10 organisations non gouvernementales (ONG) étaient elles aussi représentées
 6. Au cours de la 10^e session, les Etats-Unis d'Amérique ont offert USD 45.000 au Comité pour les plantes pour des projets prioritaires. Le Comité remercie ce pays pour son don généreux et lui soumettra une sélection de projets susceptibles d'être financés.

Principaux sujets couverts par le Comité pour les plantes à sa 10^e session

7. Les difficultés rencontrées par les représentants des régions pour accomplir correctement leur mission ont été de nouveau analysées lors d'une séance à huis clos.
8. La présidente a signalé que le Comité pour les plantes avait déjà demandé à la CdP10 de fournir des ressources supplémentaires pour aider les représentants des régions dans leur travail et contribuer aux activités et aux réunions régionales. Par la suite, le Comité a jugé approprié de demander au Comité permanent de l'autoriser à faire preuve d'une certaine souplesse dans l'utilisation des fonds alloués qui n'auraient pas été complètement dépensés pour l'organisation d'une session régulière. Le Comité pour les plantes a aussi réitéré sa demande d'avoir des lignes budgétaires pouvant être utilisées pour fournir un appui direct aux représentants des régions et aux réunions régionales. A sa 42^e session, le Comité permanent a répondu favorablement et a également décidé d'allouer des fonds supplémentaires au budget du Comité pour les plantes. Le montant actuel alloué au Comité est de CHF 90.000, et il peut faire preuve de souplesse en utilisant les éventuelles économies de manière à faciliter le travail des représentants.
9. En conséquence, à sa 10^e session, le Comité pour les plantes a décidé que les représentants des régions (en particulier ceux de l'Afrique, de l'Amérique centrale et du sud et Caraïbes et de l'Asie) devraient voir dans quels domaines il conviendrait d'utiliser les fonds supplémentaires et les éventuelles économies faites sur le budget du Comité pour les plantes pour favoriser le fonctionnement de la représentation régionale.

10. Concernant les rapports régionaux, il convient d'accorder une mention particulière à la présentation sur CD-ROM de la version révisée du répertoire de la région Europe produit par l'Espagne, et à la présentation des répertoires de l'Océanie et de l'Amérique du Nord, produits respectivement par l'Australie et le Canada. Les répertoires de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique centrale et du sud et les Caraïbes sont en préparation.
11. Le Comité a examiné les décisions de la CdP11 et a commencé à travailler sur *Harpagophytum* spp., *Guaiacum sanctum* et *Aquilaria* spp. La réunion du groupe de travail sur l'acajou est provisoirement prévue pour juillet 2001 (voir point 7.1 du projet de compte-rendu).
12. Le Comité a demandé au Secrétariat de préparer un document traitant de la définition de l'expression "reproduit artificiellement" appliquée aux bois, et des dérogations standard. Un groupe de travail composé de l'Allemagne, de la Chine, de la Colombie en tant que représentant de l'Amérique centrale et du sud et des Caraïbes, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de TRAFFIC et du Secrétariat, a été créé pour traiter des définitions des termes techniques utilisés dans les annotations, notamment sur les plantes médicinales.
13. Le sujet d'*Araucaria araucana* a été traité en profondeur. Sur la base des données fournies, en particulier celles fournies par le vice-président du Comité pour les plantes, qui expliquent bien l'origine et la genèse d'une population, il est apparu clairement qu'il n'y a qu'une population d'*Araucaria araucana* – celle du Chili et de l'Argentine. Le Comité a préparé une lettre que la présidente a envoyée en son nom au président du Comité permanent. Le texte de la lettre, qui a été envoyée le 19 décembre 2000, est le suivant:
14. "A sa 10^e session, le Comité pour les plantes a examiné en détail la question d'*Araucaria araucana*, présentée dans les documents Doc. PC 10.9.1 et Doc. PC 10.9.1a.
15. Le Comité pour les plantes a convenu à l'unanimité que l'objectif du CP9 était l'inscription d'*Araucaria araucana* à l'Annexe I, sans exclusion, afin d'éviter une inscription scindée de l'espèce.
16. Ayant examiné l'historique de l'inscription des populations d'*Araucaria araucana* aux annexes, le Comité pour les plantes a estimé qu'il n'y a pas d'autres "populations" de cette espèce ailleurs qu'au Chili et en Argentine.
17. Le Comité pour les plantes communique donc son opinion au Comité permanent et le prie de charger le Secrétariat d'envoyer aux Parties une notification reflétant l'intention originale de la proposition, appuyant la position de l'Argentine et du Chili qui est d'inscrire l'espèce à l'Annexe I. Le Comité pour les plantes demande que cette question soit traitée à cette session.
18. Le Comité pour les plantes estime que la question générale des populations naturalisées devrait être discutée à la deuxième session du Groupe de travail sur les critères, prévue en Espagne en février/mars 2001 mais qui a été reportée à la fin de mai 2001."
19. Concernant le commerce important de plantes, le Comité pour les plantes a appuyé les priorités établies dans le document préparé par le coordinateur, donnant une priorité élevée au projet à Madagascar.
20. Le Comité pour les plantes a établi un groupe de travail chargé de déterminer comment avancer dans la révision des annexes, et notamment comment examiner la famille des orchidées. Le groupe devrait soumettre ses conclusions à la prochaine session du Comité.

21. Concernant les listes, l'Autriche a offert CHF 5000 pour commencer le travail sur *Bulbophyllum*; le représentant de l'Amérique centrale et du sud et des Caraïbes (Colombie) a proposé de collaborer au travail sur le genre *Masdevallia*. Le Comité pour les plantes a exprimé sa sincère gratitude pour ces contributions à son travail.
22. Divers problèmes de nomenclature ont été traités, notamment concernant *Cactaceae*, *Aquilaria* spp, *Picrorhiza kurroa* et *Taxus wallichiana*. Tous ont été transmis au vice-président du Comité de la nomenclature afin qu'un document soit préparé pour la 11^e session du Comité.
23. La Vision d'une stratégie CITES et les actions dont la réalisation a été confiée au Comité pour les plantes ont retenu l'attention du Comité. Les actions requises ont été analysées et les priorités établies. Enfin, la présidente et le vice-président ont été chargés de préparer une série de propositions à soumettre aux membres du Comité puis transmettre aux Etats-Unis d'Amérique celles qui auront été sélectionnées, pour qu'ils en approuvent le financement dans le cadre du don fait par ce pays. La présidente et le vice-président ont eu une réunion de travail en mars, au Canada, pour discuter de la préparation de ces propositions.
24. Concernant les fiches d'identification de plantes, le Secrétariat a indiqué que les fiches du volume consacré aux bois étaient terminées en anglais et en français. Elles ont été préparées à partir du travail de grande ampleur par l'autorité scientifique de l'Espagne. L'Espagne a informé la session que le travail complet serait disponible en espagnol sur Internet. L'organe de gestion de l'Espagne a facilité ce travail en envoyant son CD-ROM à toutes les Parties et à tous ceux qui en faisaient la demande.
25. Le Secrétariat a indiqué que la Suisse avait terminé une clé sur les Cactaceae, fondée sur leurs formes végétatives, et qu'une clé sur les orchidées était en préparation.
26. L'Allemagne a informé le Comité qu'une série complète de fiches d'identification des espèces médicinales avait été incluse dans le manuel de formation destiné aux douaniers.
27. Concernant les initiatives de formation, l'Espagne a fait une présentation en PowerPoint sur le troisième cours de maîtrise sur "La gestion, la conservation et le contrôle des espèces dans le commerce international", qui a eu lieu du 3 octobre au 15 décembre 2000.
28. Ce cours, de niveau universitaire, a représenté 500 heures d'enseignement et a été dispensé à l'Université internationale d'Andalousie (au campus Antonio Machado, à Baeza), simultanément en espagnol et en anglais. Parmi les 34 personnes qui l'ont suivi, il y avait des membres d'organes de gestion, d'autorités scientifiques et d'ONG de 25 pays: Bolivie, Burundi, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Espagne, Grèce, Honduras, Inde, Indonésie, Kenya, Mexique, Mozambique, Namibie, Pérou, Slovaquie, Slovénie, Sainte-Lucie, Thaïlande, Venezuela, Viet Nam, Yougoslavie et Zimbabwe. Les participants ont reçu une bourse couvrant pleinement les frais d'inscription et l'hébergement. De plus, neuf inspecteurs de l'organe de gestion de l'Espagne ont participé à divers modules hebdomadaires pour améliorer leur formation.
29. Ce troisième cours de maîtrise a été assuré par 57 spécialistes de 10 pays et les experts de l'autorité scientifique (Ministère de l'environnement) et de l'organe de gestion (Ministère de l'économie) de l'Espagne, des membres d'organes de gestion et d'autorités scientifiques de l'Argentine, de l'Australie, de Cuba, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la Suisse, le Secrétariat CITES, la Commission de l'Union européenne, le Secrétariat de la FAO aux ressources phytogénétiques, l'Université de Grenade, l'Université polytechnique de Madrid, la police espagnole de l'environnement (SEPRONA),

les douanes espagnoles, le laboratoire américain de police scientifique, l'UICN, *African Resources Trust* et Adena-WWF, et d'autres encore.

30. Le troisième cours de maîtrise a été rendu possible par l'Université internationale qui l'a organisé, grâce au généreux parrainage de la *Fundación Biodiversidad* et avec l'assistance de l'Université de Cordoue, le Ministère de l'économie, le Ministère de l'environnement, le Secrétariat CITES, les jardins botanique de Cordoue et les zoos de Barcelone et de Jerez. En 2000, l'Espagne a versé une contribution de USD 170.000 pour financer ce cours.
31. Il y a eu 87 participants pour les trois années consécutives (1998, 1999 et 2000) du cours de maîtrise, donné sous la direction de la présidente du Comité pour les plantes. Le cours leur a fourni une solide formation sur la mise en œuvre de la CITES et le futur travail et la communication entre les pays. Les participants venaient de 36 pays: Argentine, Brésil, Bolivie, Burundi, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Equateur, Espagne, Grèce, Guatemala, Guinée équatoriale, Honduras, Inde, Indonésie, Italie, Kenya, Mexique, Mozambique, Namibie, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Sainte-Lucie, Slovaquie, Slovénie, Thaïlande, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yougoslavie et Zimbabwe). Il y a également eu 50 participants de l'organe de gestion de l'Espagne qui, sur les trois ans, ont participé à divers modules hebdomadaires pour améliorer leur formation.
32. Dans les domaines de la formation et de l'information, le Comité pour les plantes a été heureux de recevoir des informations des Etats-Unis d'Amérique sur la production d'une brochure sur la CITES et le commerce des bois, qui vise à fournir des informations aux importateurs, aux exportateurs et au grand public, et qui a été conçue de manière que chaque pays puisse l'utiliser de manière très économique, en y insérant les informations spécifiques qu'il souhaite y inclure. 30.000 copies en ont été imprimées en anglais, en français, en espagnol et en portugais et envoyées aux organes de gestion des Parties.
33. Le Royaume-Uni a indiqué au Comité pour les plantes que le jeu de diapositives avait reçu un accueil très favorable. Il avait été produit avec l'assistance financière de l'organe de gestion du Royaume-Uni et du Secrétariat CITES, et celle des autorités scientifiques de l'Espagne, de l'Italie, des Pays-Bas et du Royaume-Uni. Quelque 600 copies en ont été envoyées et déjà les stocks en anglais et en espagnol sont épuisés. Cependant, il sera réimprimé cette année. Par ailleurs, l'organe de gestion du Royaume-Uni a confirmé son offre d'un nouveau montant de GBP 100.000 sur quatre ans pour produire une nouvelle série de diapositives, sous les titres suivants: La CITES et les orchidées; La CITES et les plantes succulentes; Exercices à l'usage des Parties à la CITES.
34. Le Comité a reconnu la très grande utilité de la page du Secrétariat CITES sur Internet et a demandé que la priorité soit donnée à la partie réservée aux plantes, qui devrait inclure les documents du Comité pour les plantes, les répertoires régionaux et des matériels de formation.
35. L'offre officielle de la Malaisie d'accueillir la 11^e session du Comité pour les plantes, qui se tiendra la première semaine de septembre, a été acceptée, en remerciant les autorités pour leur invitation. Le Secrétariat en a préparé l'ordre du jour provisoire, qui a été envoyé aux membres du Comité pour qu'ils consultent leur région.

Autres sessions

36. La présidente a nommé les experts suivants du Comité pour les plantes pour participer à la première réunion du Groupe de travail sur les critères (GTC), tenue du 2 au 4 août 2000 à Canberra (Australie): John Donaldson (Afrique), Zulmukshar Shaari (Asie), Enrique Forero (Amérique centrale et du sud et Caraïbes), Jan de Koning (Europe), Bertrand von Arx

(Amérique du Nord) et Greg Leach (Océanie). E. Forero et B. von Arx ne pouvaient pas s'y rendre en raison de problèmes de calendrier. M. Marga et C. M. Werkhoven ont été nommés à leur place mais n'ont pas pu, eux non plus, y participer. C'est finalement Patricia Davila Aranda qui y a participé. Les résultats de cette réunion ont été envoyés aux Parties et étudiés à la seconde session commune du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes, tenue à Shepherdstown (Etats-Unis d'Amérique), du 7 au 9 décembre 2000.

37. Les représentants suivants du Comité pour les plantes ont participé à cette session commune: J. Donaldson (Afrique), Q. Luke (Afrique), Z. Shaari (Asie), N. P. Singh (Asie), E. Forero (Amérique centrale et du sud et Caraïbes), M. Werkhoven (Amérique centrale et du sud et Caraïbes), M. Clemente (Europe), J. de Koning (Europe), B. von Arx (Amérique du Nord) et G. Leach (Océanie). Durant la session, les résultats de la première réunion du GTC ont été étudiés et il a été convenu qu'il faudrait une seconde réunion du GTC pour traiter de l'Annexe 5 de la résolution Conf. 9.24, concernant les définitions.

38. Le Comité pour les plantes tient à exprimer sa profonde gratitude à l'organe de gestion et à l'autorité scientifique des Etats-Unis d'Amérique pour leur généreuse invitation et l'excellente organisation de la seconde session commune du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes.

Budget du Comité pour les plantes

39. Le Secrétariat CITES a fourni les chiffres suivants, relatifs aux coûts de la 10^e session du Comité pour les plantes:

	USD	CHF
Logistique (interprétation)	24 526	42 970 ¹
Rapporteur	960	1 622 ²
Traduction de documents	886	1 497 ³
Voyage et frais de subsistance des membres du Comité pour les plantes	24 699	41 691 ⁴
TOTAL	51 941	87 780

¹ Les coûts de l'équipement pour l'interprétation ont été pris en charge par les autorités américaines.

² Les USD 1000 pour les rapporteurs et le rapport écrit seront payés sur le budget de l'année.

³ Traduction: le coût des traductions faites au Secrétariat n'a pas été inclus.

⁴ Les frais des deux représentants de l'Europe et de celui de l'Amérique du Nord ont été financés respectivement par l'Espagne, les Pays-Bas et le Canada.

REPRESENTATION REGIONALE

Réunions des régions en 2001

40. Au moment où le présent rapport était rédigé, il est possible d'annoncer la tenue de la quatrième réunion de la région Europe (plantes) à Izmir (Turquie), du 24 au 27 avril; elle sera organisée par les représentants de cette région en réponse à l'aimable invitation de la Turquie.

41. Une réunion trilatérale des représentants de la région Amérique du Nord se tiendra à Ottawa (Canada) en avril.

Problèmes de représentation régionale

42. A la 10^e session du Comité pour les plantes, la présidente avait fait une présentation en PowerPoint pour expliquer aux représentants, en particulier aux nouveaux, le mandat du Comité et ses propres fonctions. Les représentants sont sélectionnés par leur région sur la base de leurs connaissances scientifiques; parfois, il ne savent pas comment fonctionne la Convention.
43. Au vu de l'accueil favorable fait à cette présentation par les représentants au Comité pour les plantes, il serait souhaitable d'organiser un bref séminaire à l'intention des représentants au début de chaque mandat pour leur expliquer leurs tâches et leur donner une vue générale des procédures CITES.
44. Le mandat du Comité pour les plantes est indiqué dans la résolution Conf. 11.1 (Annexe).
45. Les fonctions des représentants régionaux au Comité pour les plantes sont indiquées dans la décision 11.110, qui a été approuvée à la CdP11, et qui indique ce qui suit:
- a) Chaque membre du Comité pour les plantes devrait collaborer avec son suppléant sur le travail à faire entre les sessions du Comité.
 - b) Chaque membre devrait assurer une communication permanente et fluide avec les Parties de sa région.
 - c) Lorsqu'une région a plus d'un représentant, les Parties devraient convenir quelles Parties chacun représente. Les personnes à contacter dans ces pays devraient être identifiées. Les pays non-Parties de la région devraient eux aussi être identifiés.
 - d) Chaque membre devrait faire connaître l'existence du Comité pour les plantes, son mandat et les questions intéressant la région.
 - e) Avant une session du Comité, les membres devraient informer les Parties de leur région sur les questions inscrites à l'ordre du jour et leur demander leur opinion, en particulier sur les questions touchant spécifiquement les pays de la région.
 - f) Les membres devraient soumettre un rapport annuel écrit à chaque session du Comité.
 - g) Les membres devraient informer les Parties de leur région des résultats de chaque session du Comité.
 - h) Les membres qui ne peuvent pas participer à la session du Comité doivent en informer les suppléants suffisamment à l'avance.
 - i) Une réunion régionale devrait avoir lieu entre les sessions du Comité, sous réserve de fonds disponibles. Les membres devraient convoquer ces réunions.
 - j) L'organisation de réunions subrégionales devrait être envisagée dans les grandes régions où il est difficile de réunir toutes les Parties.
 - k) Les membres devraient communiquer à leurs successeurs toutes les informations pertinentes sur les activités dans leur région.
46. On peut voir que les représentants régionaux doivent assumer une charge de travail considérable et complexe. Certains, y compris moi-même, reçoivent des autorités CITES de

leur pays un appui, notamment financier, pour accomplir leur tâche. Cette situation – fort souhaitable – est cependant l'exception plutôt que la règle. Jusqu'à présent, en ce qui concerne le Comité pour les plantes, l'enthousiasme et le volontariat personnels de certains représentants a compensé le manque d'appui institutionnel rencontré par certains.

47. Malheureusement, parfois, il devient évident que certains représentants ne peuvent exprimer que leur opinion personnelle ou celle de leur pays, en raison des difficultés qu'ils ont à mener les consultations appropriées au niveau de la région, de l'impossibilité de tenir des réunions régionales, ou même de la difficulté d'établir le contact avec les autres représentants de leur région.
48. Forte de mon expérience de présidente du Comité pour les plantes, je dois souligner au Comité permanent que ce problème n'est pas nouveau et qu'il convient de le résoudre pour faire bon usage de l'argent utilisé pour les réunions des représentants au Comité pour les plantes, afin qu'ils puissent vraiment transmettre au Comité le point de vue et les connaissances scientifiques des Parties qu'ils représentent.
49. La situation actuelle est loin d'être parfaite et il faudrait trouver rapidement une solution pour que le travail de tous les représentants régionaux soit fructueux et pour qu'ils puissent remplir leurs fonctions correctement.

Conclusion

50. Je voudrais faire remarquer que le jeune Comité pour les plantes a, au sein de la CITES, une carrière plus récente mais pas moins productive que son homologue, le Comité pour les animaux. On pourrait citer de nombreux exemples de l'importante contribution des membres du Comité pour les plantes: la révision des annexes – avec l'examen de quelque 300 espèces en vue de la CdP11, la Vision d'une stratégie, la procédure de fonctionnement du Comité, la tenue de réunions régionales régulières dans certaines régions, l'étude du commerce important, la formation et l'information, etc.
51. En bref, tant les plantes que le Comité CITES pour les plantes sont des jeunes pousses qui ont dû grandir vite – justement parce qu'ils sont récents. A la CdP11, les Parties se sont félicitées de cette maturation rapide, démontrée par un travail bien fait et systématique.
52. Il ne fait pas de doute que ce phénomène est étroitement lié aux efforts constants des représentants qui, dans mon mandat précédent de présidente et dans mon mandat actuel, ont contribué, par leurs remarquables capacités personnelles et leur engagement pour la Convention, aux efforts des Parties et à ceux des ONG qui ont coopéré activement et avec enthousiasme à l'action du Comité pour les plantes, que j'ai l'honneur de présider.

LA CONFERENCE DES PARTIES
A LA CONVENTION

DECIDE de reconstituer le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes de la Conférence des Parties avec le mandat suivant:

dans le cadre de la politique convenue par la Conférence des Parties, le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes:

- a) fournissent des avis et des orientations à la Conférence des Parties, aux autres Comités, aux groupes de travail et au Secrétariat, sur toutes les questions touchant au commerce international des espèces inscrites aux annexes, y compris la proposition d'amendements aux annexes;
- b) aident le Comité de la nomenclature à élaborer et à tenir une liste normalisée des noms d'espèces;
- c) aident le Secrétariat dans l'application de la résolution sur le manuel d'identification et des décisions qui s'y rattachent et, à la demande du Secrétariat, dans tous les aspects touchant au commerce international des espèces inscrites aux annexes, y compris les propositions d'amendements aux annexes;
- d) coopèrent avec le Secrétariat dans la réalisation de son programme de travail d'assistance aux autorités scientifiques;
- e) établissent des répertoires régionaux de botanistes et de zoologistes spécialistes des espèces CITES dans chaque région;
- f) établissent une liste des taxons inscrits à l'Annexe II qui paraissent soumis à un commerce important, et examinent et évaluent toutes les informations biologiques et commerciales disponibles au sujet de ces taxons, notamment les observations des Etats des aires de répartition, afin de:
 - i) exclure toutes les espèces pour lesquelles des informations permettent de conclure que le commerce n'a pas d'effet nuisible sur leurs populations;
 - ii) recommander des mesures correctives en faveur des espèces qui sont soumises à un commerce ayant apparemment un effet nuisible; et
 - iii) établir des priorités pour des projets de collecte d'informations sur les espèces pour lesquelles les informations disponibles ne sont pas suffisantes pour fonder un jugement quant à savoir si le commerce leur est nuisible;
- g) évaluent les informations relatives aux espèces pour lesquelles il apparaît que le volume du commerce a subi des changements ou pour lesquelles les informations spécifiques disponibles indiquent qu'il est nécessaire de les examiner;

h) entreprennent des examens périodiques des espèces inscrites aux Annexes à la CITES, en:

- i) établissant un calendrier pour l'examen de l'état biologique et au niveau commercial de ces espèces;
 - ii) mettant en évidence les problèmes réels ou potentiels qui concernent l'état biologique des espèces commercialisées;
 - iii) demandant aux Parties s'il est nécessaire d'examiner des espèces particulières, travaillant directement avec les Etats des aires de répartition dans le processus de sélection, et leur demandant leur assistance dans cet examen; et
 - iv) préparant, et soumettant pour examen aux sessions de la Conférence des Parties, par l'intermédiaire du gouvernement dépositaire, les propositions d'amendements résultant de l'examen;
- i) donnent des avis sur les techniques et les procédures de gestion aux Etats des aires de répartition lorsque ces Etats demandent une telle aide;
 - j) rédigent des projets de résolutions sur les questions relatives aux animaux et aux plantes, pour examen par la Conférence des Parties;
 - k) remplissent toute autre fonction qui pourrait leur être confiée par la Conférence des Parties ou par le Comité permanent; et
 - l) font rapport à la Conférence des Parties, et sur demande au Comité permanent, sur les activités qu'ils ont menées ou supervisées entre les sessions de la Conférence;

DECIDE en outre que le Comité pour les animaux traitera des questions relatives au transport des animaux vivants;

FIXE:

- a) que le Comité pour les plantes et le Comité pour les animaux se composent de:
 - i) une personne choisie par chacune des principales régions géographiques constituées par l'Amérique du Nord et l'Océanie; et
 - ii) deux personnes choisies par chacune des principales régions géographiques constituées par l'Afrique, l'Amérique centrale et du Sud et les Caraïbes, l'Asie et l'Europe;
- b) que chaque personne nommée en qualité de suppléant d'un membre décrit au paragraphe a) alinéa i) ou ii), pour être représentée aux sessions à titre de représentant régional, uniquement en l'absence du membre dont elle est le suppléant;
- c) que la composition des Comités est passée en revue à chaque session ordinaire de la Conférence des Parties. Le mandat des

membres régionaux commence à la fin de chaque session ordinaire au cours de laquelle ils ont été élus et prend fin à la fin de la seconde session ordinaire suivante;

- d) que toute Partie peut être représentée aux sessions des Comités en tant qu'observateur;
- e) qu'un président et un vice-président par le Comité sont élus; et
- f) que les présidents peuvent inviter toute personne ou tout représentant de tout autre pays ou organisation à participer aux sessions de leur Comité en tant qu'observateur;

FIXE en outre les principes suivants pour le paiement des frais de voyage des membres régionaux du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes:

- a) le Secrétariat prévoit dans son budget le paiement, sur demande, des frais de voyage

raisonnables et justifiables déboursés par les membres régionaux pour participer à une session de leur Comité par an;

- b) les membres devraient s'efforcer de payer leurs propres frais de voyage; et
- c) le Secrétariat organise les voyages des membres régionaux parrainés, conformément au règlement des Nations Unies; s'il y a lieu, les demandes de remboursement, assorties des reçus, seront présentées au Secrétariat dans les trente jours à compter de la fin du voyage; et

CHARGE le Secrétariat de fournir, dans la mesure du possible et à partir de sources externes, les fonds nécessaires à la couverture des coûts de production des publications élaborées par les Comités.